

F1



LES DEUX PARADOXES DE L'EMPLOI

28 OCT. 1993

Jean-Pierre GUENGANT *

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire
N° 38282 ex 1
Cote B

Dans la période de difficultés économiques actuelles, le problème du chômage revient, lancinant, à la une de l'actualité des Antilles-Guyane. Pourtant, l'emploi avait progressé de manière spectaculaire au cours des années 80. Mais, paradoxalement, le chômage aussi.

*Démographe, ORSTOM Guadeloupe.

Deux paradoxes : ainsi peut être résumée la situation de l'emploi aux Antilles-Guyane. Le premier est qu'alors que de nombreux emplois ont été créés au cours des années 80, le nombre de chômeurs, comme le taux de chômage, n'ont jamais été aussi élevés dans chacun des trois DOM. Ce paradoxe est le résultat de l'adéquation insuffisante entre offre et demande d'emploi qui caractérise les marchés de l'emploi des DOM ⁽¹⁾. Le second paradoxe est qu'une forte activité économique stimule divers mouvements d'immigration, libres comme incontrôlés. Ils limitent les bénéfices escomptés par les non migrants des créations d'emplois. Ce paradoxe est la conséquence du caractère ouvert des économies des DOM, et de l'intégration de leurs marchés de l'emploi à celui de la France métropolitaine et à ceux des pays voisins.

LE "MIRACLE" DES ANNEES 80

Dans les trois DOM antillo-guyanais, la population en âge de travailler a fortement progressé au cours des 40 dernières années. Pourtant, de 1950 à 1980, le nombre de personnes ayant un emploi a stagné autour de 90 000 en Guadeloupe comme en Martinique. En Guyane par contre, la progression de la population ayant un emploi a plus ou moins suivi celle de la population de 15 ans et plus.

En comparaison, les années 80 ont été marquées par une forte progression de l'emploi. Entre les recensements de 1982 et 1990, le nombre de personnes ayant un emploi a progressé de 25 000

en Guadeloupe, de 18 000 en Martinique et de plus de 10 000 en Guyane. Malheureusement, ce "miracle" ne s'est pas accompagné d'une diminution du chômage. Au contraire, entre 1982 et 1990, le nombre de chômeurs a été multiplié par deux et demi en Guyane, (passant de 4 800 à 11 800 environ). Il a été presque multiplié par deux en Guadeloupe (de 30 000 à 54 000 environ) et il a augmenté de 50 % en Martinique (de 36 000 à 53 000) soit dans les deux cas une augmentation en valeur absolue, identique à celle trouvée pour l'emploi.

Comment expliquer ces évolutions ? Les marchés du travail dans les DOM, et dans la Caraïbe, sont caractérisés par un déséquilibre fondamental entre l'offre et la demande de travail. Ce déséquilibre est ancien. Il explique la coexistence au sein des économies caraïbéennes de grands secteurs d'activité. Ceux-ci peuvent être définis, non en fonction des biens et des services qu'ils produisent, mais des marchés auxquels ils s'adressent.

On trouve ainsi un grand secteur qu'on peut qualifier de moderne. Il dépend largement des métropoles pour ses besoins en capitaux, ses débouchés et la technologie utilisée. Il comprend surtout aujourd'hui la construction et la gestion des infrastructures, l'administration ainsi que diverses activités de services. C'est lui qui fournit les emplois les plus attractifs, en terme de statut social, et les mieux rémunérés.

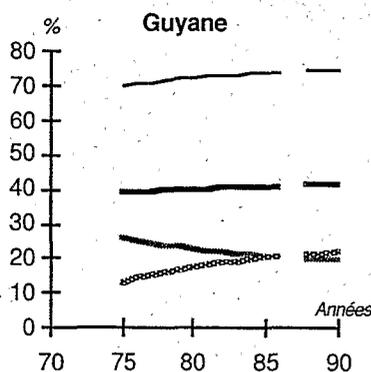
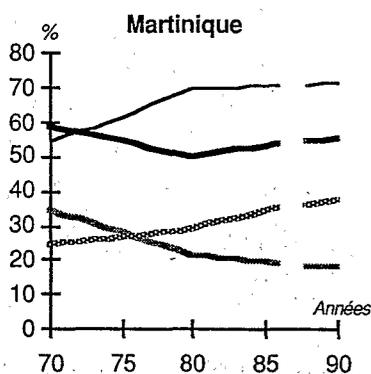
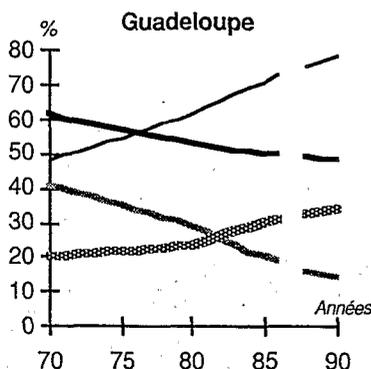
En marge de ce secteur se sont développées diverses activités qualifiées de traditionnelles (agriculture de subsistance, pêche, petit artisanat, petit

(1) Ce paradoxe résulte aussi du fort désir de travail : il se manifeste dans les enquêtes statistiques par un renforcement des "chômeurs" au détriment des "inactifs".



TAUX DE SOUS EMPLOI ET DE CHOMAGE DEPUIS 1970

Estimés à partir des résultats des enquêtes



Source : INSEE - Enquêtes emploi et extrapolations de 1987 à 1990.

- % d'actifs "normaux" * parmi les personnes ayant un emploi
- Taux de sous-emploi * dans la population active
- ▒ Taux de chômage
- Taux de sous-emploi et de chômage

* "Activité normale": rémunération supérieure ou égale au SMIC. "Sous-emploi": rémunération inférieure au SMIC.

commerce et services domestiques) destinées au marché intérieur. Ces activités sont caractérisées par une productivité et des rémunérations faibles.

On peut définir enfin un secteur intermédiaire ou informel regroupant diverses activités traditionnelles transformées par l'utilisation de nouvelles techniques (notamment dans l'artisanat et le commerce) et des activités de réparation de biens semi-durables d'importation. Les activités correspondantes, destinées aussi au marché intérieur, sont souvent exercées au sein de petites entreprises fonctionnant hors des réglementations salariales et sociales appliquées dans le secteur moderne.

ATTENDRE EN SITUATION DE CHOMAGE

L'allocation du facteur travail, entre ces trois grands secteurs, s'opère en fonction des diverses attitudes individuelles possibles vis-à-vis de l'emploi. La première de ces attitudes consiste à attendre en situation de chômage, l'emploi stable et rémunérateur désiré dans le secteur moderne. Cette attitude concerne plutôt les jeunes. Davantage scolarisés que leurs aînés, ils ont des aspirations élevées en matière d'emploi et de niveau de vie. Cette attitude suppose un support familial ou social permettant d'attendre "l'emploi désiré".

Toutefois, parmi les personnes prêtes à travailler et bénéficiant d'un support quelconque, l'obtention d'un emploi paraît tellement hypothétique, qu'un certain nombre d'entre elles juge inutile de rechercher un emploi. Cette attitude concerne plus souvent les femmes. Celles-ci sortiront de leur inactivité et se porteront sur le marché du travail si les possibilités d'obtenir un emploi paraissent meilleures.

Pour les personnes appartenant aux groupes sociaux à faibles revenus, le chômage ou l'inactivité apparaissent cependant comme un luxe qu'elles ne peuvent se permettre. Souvent, la faiblesse de leurs niveaux de formation, et l'absence de relations leur laissent peu d'espoir d'obtenir un emploi dans le secteur moderne. Aussi, nombre de ces personnes sont contraintes d'accepter n'importe quel emploi. Il peut s'agir d'emplois occasionnels,

saisonniers voire permanents mais toujours de productivité faible et mal rémunérés. Ils correspondent donc à des situations dites de "sous-emploi" (voir encadré).

Enfin, l'émigration constitue un moyen d'échapper aux situations de non ou de sous-emploi dans les zones de départ. A partir de ces éléments, il est possible de construire un modèle de fonctionnement des marchés du travail des DOM (graphique page 22). Selon ce modèle, la création de nouveaux emplois déclenche une dynamique complexe d'effets directs et indirects qui contribuent à l'augmentation du chômage.

La création de "bons emplois" augmente les attentes des personnes qui s'étaient résignées à l'inactivité comme de celles qui avaient accepté, faute de mieux, n'importe quel emploi. En conséquence, nombre d'inactifs auparavant résignés se portent alors sur le marché du travail comme chômeurs. De même, le passage du sous-emploi au chômage est facilité par l'augmentation des capacités de soutien des chômeurs, consécutive à l'augmentation du nombre de personnes à revenus stables et rémunérateurs.

La création d'emplois dans le secteur moderne se fait ainsi au détriment des secteurs traditionnels et informel et favorise donc paradoxalement l'augmentation du chômage. Celle-ci peut être plus ou moins contenue par l'émigration. Mais, la création d'emplois dans le secteur moderne favorise également divers mouvements d'immigration. En effet, elle est souvent le résultat d'investissements ou d'initiatives extérieurs. Informés de ces créations, un certain nombre de métropolitains, et de natifs émigrés souhaitant retourner au pays, s'intéressent à ces emplois, et le cas échéant les obtiennent.

PERTINENCE DU "MODELE"

Par ailleurs, la diminution du sous-emploi consécutive aux créations d'emplois dans le secteur moderne, laisse vacants un certain nombre d'emplois susceptibles d'intéresser des immigrants des pays voisins plus pauvres. Même mal rémunérés, ces emplois (par exemple dans l'agriculture, les services domestiques, le petit artisanat) offrent des salaires



EMPLOI

représentant de 5 à 20 fois les salaires correspondant dans les pays d'origine des migrants.

Les données disponibles sur l'emploi, le chômage et le sous-emploi dans les trois DOM depuis 1970, confirment la pertinence du modèle proposé. Les créations d'emploi, pour l'essentiel dans le secteur tertiaire, se sont bien traduites partout par une augmentation majeure du nombre des personnes classées en "activité normale" (2) lors des enquêtes-emploi. Entre le début des années 70 et la fin des années 80 ce nombre a plus que doublé en Guyane, a doublé en Guadeloupe, et a augmenté d'environ un tiers en Martinique.

Parallèlement, le nombre de personnes classées en "sous-emploi" aux enquêtes, a diminué d'au moins 40 % en Guadeloupe et d'environ un tiers en Martinique. Il aurait continué de progresser en Guyane, mais à un rythme deux fois moindre que celui noté pour l'"activité normale". Cette diminution du "sous-emploi", absolue aux Antilles et relative en Guyane, a été logiquement associée à une augmentation du chômage, modeste au cours des années 70, majeure au cours des années 80.

AMELIORATION DE L'EMPLOI

Les trois DOM antillo-guyanais ont ainsi connu au cours des vingt dernières années une amélioration qualitative puis quantitative de l'emploi. Le pourcentage d'actifs ayant un emploi dont le revenu mensuel d'activité était égal ou supérieur au SMIC (personnes en activité "normale") se situait dans les trois DOM à la fin des années 80 entre 70 et 80 % (contre 50 % au début des années 70 en Guadeloupe et en Martinique, mais déjà 70 % en Guyane en 1976).

Cependant en Guadeloupe comme en Martinique, près d'un actif sur deux était toujours soit en situation de "sous-emploi", soit au chômage à la fin des années 1980. Le chiffre pour la Guyane (40 %), n'est guère moins élevé. Mais alors qu'au début des années 70, le "sous-emploi" était la forme dominante de mauvaise utilisation de la main-d'oeuvre, aujourd'hui le chômage domine, avec des taux de 30 à 35 % en Guadeloupe et en Martinique, et de

EMPLOI, CHOMAGE, IMMIGRATION

Variations de l'emploi, du chômage et de l'inactivité par lieu de naissance entre les recensements de 1982 et 1990

	Type d'activité	Solde 1982-90	Répartition par lieu de naissance (en %)			
			Département	Métropole et autres DOM-TOM	Ailleurs	Total
Guadeloupe	Emploi	25 117	53,4	22,4	24,2	100,0
	Chômage	24 126	76,1	6,5	17,4	100,0
	Inactivité	16 507	58,9	23,3	17,8	100,0
	15 ans et +	65 750	63,1	16,8	20,1	100,0
Martinique	Emploi	17 981	77,7	19,4	2,9	100,0
	Chômage	17 031	87,4	9,8	2,8	100,0
	Inactivité	7 558	66,0	34,0	0,0	100,0
	15 ans et +	42 570	79,6	18,2	2,3	100,0
Guyane	Emploi	10 161	28,8	41,9	29,2	100,0
	Chômage	7 052	30,0	11,7	58,3	100,0
	Inactivité	10 157	38,7	0,7	60,6	100,0
	15 ans et +	27 370	32,8	18,8	48,4	100,0

Source : INSEE - Recensements de la population

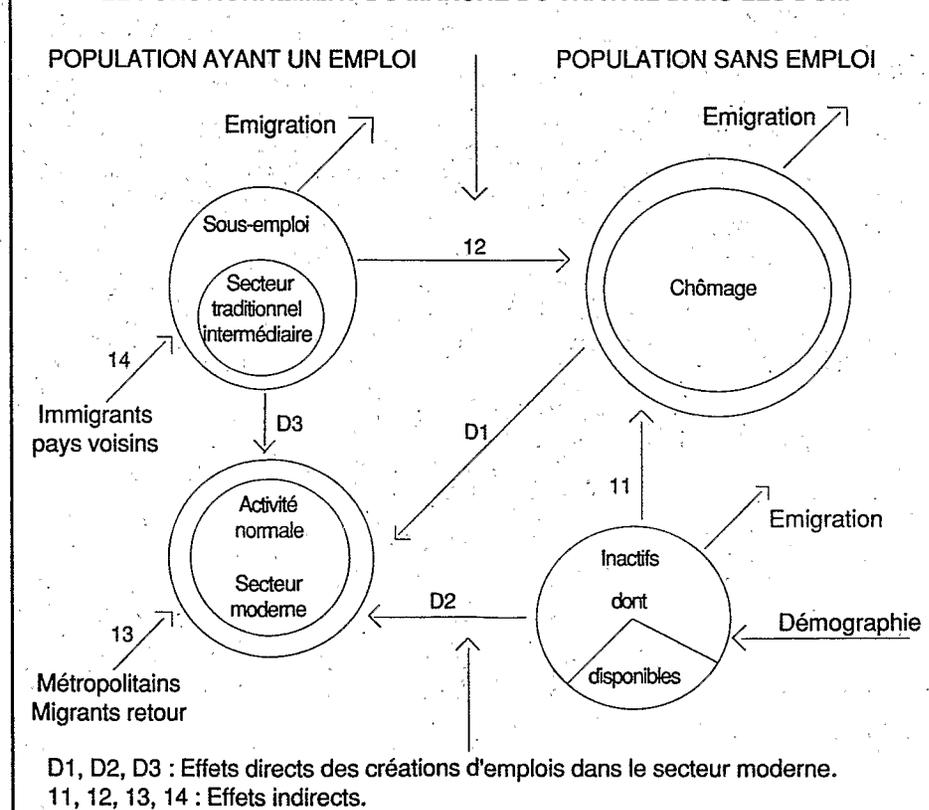
25 % en Guyane.

Ce mouvement de bascule du sous-emploi vers le chômage et l'augmentation récente du chômage sont le résultat d'une nouvelle donne. Jusqu'à la fin des années 70 la régulation des



(2) Voir astérisque en dessous du graphique page 21.

LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LES DOM





déséquilibres des marchés locaux de l'emploi se faisait aux Antilles, par une émigration massive, et en Guyane au travers d'une immigration modérée. Au cours des années 80, le regain d'activité induit par les mesures de défiscalisation, les grands travaux des collectivités locales, et les dépenses de l'Etat s'est traduit par de nombreuses créations d'emplois. Mais, aux Antilles, l'augmentation correspondante du chômage n'a pas été "contrôlée" comme auparavant par une émigration massive. Au contraire, les années 80 ont été des années d'immigration nette : c'est-à-dire d'un excédent des immigrations sur les émigrations.

La détérioration de la situation de l'emploi en France métropolitaine et l'extension des activités de l'ANPE dans les DOM, expliquent en partie l'augmentation du chômage "sur place". Mais aussi, une partie des nouveaux emplois créés a bénéficié à des migrants : citoyens français ou étrangers d'origines diverses, attirés par la conjoncture plus favorable à l'emploi des années 80.

Ainsi en Guadeloupe, parmi les quelques 25 000 "nouveaux emplois nets" observés entre 1982 et 1990, la moitié est allée à des "nés dans le département". L'autre moitié est partagée à peu près à égalité entre "nés en France métropolitaine et autres DOM-TOM" et "nés ailleurs", c'est-à-dire pour l'essentiel en Haïti et à la Dominique. Ceux-ci alimentent en

particulier dans notre modèle le sous-emploi.

En Martinique, par contre, les "nés dans le département" bénéficient de la majeure partie : 78 %, des quelques 17 000 "nouveaux emplois nets" observés. Le reste va pour l'essentiel à des "nés en France métropolitaine et autres DOM-TOM".

DES SIGNES ENCOURAGEANTS

En Guyane enfin, conséquence de l'immigration massive des dernières années, 40 % des quelques 10 000 "nouveaux emplois nets" observés est allé à des "nés en France métropolitaine et autres DOM-TOM". Les 60 % restant sont partagés à égalité entre "nés dans le département" et "nés ailleurs", c'est-à-dire surtout au Suriname, en Haïti et au Brésil. Mais l'augmentation nette du chômage (7 000 environ) concerne pour 58 % des "nés ailleurs", 30 % des "nés dans le département", et 12 % des "nés en France métropolitaine et autres DOM-TOM".

Pour désespérante qu'elle paraisse a priori, la situation actuelle n'en contient pas moins des signes encourageants. Aux Antilles, l'apparition d'un solde net d'emplois créés pour la première fois depuis 40 ans, est un signe positif qui appelle à un redoublement des efforts susceptibles de conforter cette tendance. Pour la Guyane, le décollage démographique, longtemps attendu, a aussi ses effets positifs sur l'emploi. ■

LA MESURE DU CHOMAGE ET DU SOUS-EMPLOI

Délicate, la mesure du chômage est depuis toujours l'enjeu de multiples débats. Aussi, le Bureau International du Travail - BIT - a proposé une définition du chômage s'appuyant sur quatre conditions :

- être sans travail,
- être disponible pour travailler,
- rechercher un emploi rémunéré,
- être effectivement en quête d'un emploi.

Mais, comme le reconnaît le BIT lui-même, l'application de ces conditions est délicate. C'est pourquoi, les enquêtes emploi et les recensements de population dans la Caraïbe et les DOM ont utilisé fréquemment deux définitions du chômage. L'une, étroite,

s'efforce d'appliquer les recommandations du BIT. L'autre, large, est davantage basée sur les réponses spontanées des personnes enquêtées.

Le sous-emploi, autre forme de mauvaise utilisation de la main-d'oeuvre est encore plus difficile à mesurer que le chômage. Depuis l'enquête-emploi Guadeloupe 1969-70 on s'est efforcé d'approcher "le sous-emploi" à partir de la mesure du nombre de personnes ayant un emploi dont le revenu mensuel d'activité principale est inférieur au SMIC.

Concernant le chômage, les données retenues ici correspondent à une définition large. Les résultats des recensements, opérations lourdes à objectifs

multiples sont généralement inférieurs à ceux suggérés à la même date par les résultats des enquêtes emploi. Mais les différences entre les deux sources sont en général peu importantes.

Il n'en va pas de même de l'écart entre l'estimation du nombre de chômeurs à partir des résultats des enquêtes et le nombre de demandeurs d'emploi donnés par l'ANPE. Celle-ci comptabilise les demandeurs d'emploi qui se sont présentés à ses guichets. Les autres ont cessé d'y aller, ou n'y sont jamais allés. Leur recherche d'emploi, plus ou moins suivie, s'effectue en dehors de l'ANPE.